



Le caractère définitif du bornage.

Par **Tmmt**, le **12/02/2020** à **07:53**

Bonjour,

Je suis étudiante en droit et j'ai une question sur le bornage.

Deux voisins font appel à un géomètre pour délimiter les parcelles contiguës. Un premier PV est établi. Est-il possible, pour les deux voisins, de procéder à un nouveau PV de bornage entre eux ?

Merci d'avance.

Par **trennec**, le **17/04/2020** à **12:26**

Bonjour,

C'est toujours possible mais quel en est l'intérêt alors que le bornage a été réalisé par un professionnel.